Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_250-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 39
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Absent : M. Oger,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_250_020_1.1 : Attribution Marchés publics ASSURANCES : Services d'assurances pour la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la conclusion en 2022 de différents contrats d'assurances répartis en en six lots. Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Avec l'aide d'ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, assistance à maîtrise d'ouvrage, une procédure d'appel d'offres a été lancée afin de souscrire de nouveaux contrats d'assurance pour une période de 4 ans.

Le Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES a présenté son analyse le 08 octobre 2026 en commission d'appel d'offres. Lors de cette réunion, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des franchises et les prestations supplémentaires éventuelles selon les différents contrats d'assurances.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant le Président à signer les différents actes d'engagement.

Le classement des offres les mieux disantes est le suivant, avec une comparaison par rapport au montant actuel et l'évolution correspondante :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_250-DE

RÉCAPITULATIF

LOTS	Formule Retenue	Nouvelle proposition des assureurs A	Nouvelle Prime B	Assureur actuel - TENANT C	Prime actuelle D	différence B-D	%
1 - Dommage aux biens et des risques annexes	Solution de base	SEPMG / MMA	38 850,29 €	SMACL	25 350,68 €	13 499,61 €	53,25%
2 - Responsabilité Civile et risques annexes	Solution de base + PSE1	PNAS / AREAS	10 893,56 €	SMACL	5 459,41 €	5 434,15 €	99,54%
3 - Assurances des véhicules à moteur et risques annexes	Solution de base + PSE1 + PSE2	SMACL	39 466,00 €	SMACL	50 283,02 €	-10 817,02 €	-21,51%
4 - Protection Juridique de la collectivité, des élus et des agents	Solution de base	RELYENS / RELYENS MUTUAL	1 466,50 €	SMACL	1 573,70 €	-107,20 €	-6,81%
5 - Assurance de la navigation	Solution de base	ACL COURTAGE / GENERALI	684,61 €	MAIF	1 804,72 €	-1 120,11 €	-62,07%
		TOTAL :	91 360,96 €		84 471,53 € H		

Écart par rapport au marché actuel :	6 889,43 €
Ecart sur la durée du marché :	27 557,72 €

Monsieur le Président propose :

- **De valider l'attribution des marchés tels que présentés ci-dessous :**

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Compagnie retenue : SEPMG – 35200 RENNES / MMA - 72030 LE MANS CEDEX 9
Montant de la prime annuelle : 38 850,29 € TTC

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Formule de base + Prestation Supplémentaire Eventuelle « risques environnementaux »
Compagnie retenue : PNAS - 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX / AREAS - 75 008 PARIS
Montant de la prime annuelle : 10 893,56 € TTC (solution de base + PSE n°1)

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes :

Formule de base + Prestation Supplémentaire Eventuelle « auto-collaborateurs » + Prestation Supplémentaire Eventuelle « Bris de machine »
Compagnie retenue : SMACL - 79031 NIORT CEDEX 9
Montant de la prime annuelle : 39 466,00 € TTC (solution de base + PSE n°1 + PSE n°2)

Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité, des agents et des élus :

Formule de base
Compagnie retenue : RELYENS - 18110 VASSELAY / RELYENS MUTUAL - 69372 LYON CEDEX 8
Montant de la prime annuelle : 1 466,50 € TTC

Lot 5 : Assurance de la navigation

Formule de base
Compagnie retenue : ACL COURTAGE - 46400 SAINT-CERE / GENERALI - 75009 PARIS
Montant de la prime annuelle : 684,61 € TTC

- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er Vice-Président délégué à signer les marchés avec les Compagnies et pour les montants tels que présentés ci-dessous ;**

- **De préciser que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurances seront inscrits au budget primitif 2027 et pour une période de 4 ans.**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_250-DE

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 08 octobre 2026,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Pascal HERVE